



REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

I/ CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres doivent parvenir par courrier ou être remises en main propre sous enveloppe cachetée au :

**SERVICE DEPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE CORSE
« Cellule Marché »
Lieu dit « Casetta »
20600 FURIANI**

II/ RENSEIGNEMENTS SUR LES MATERIELS

Pour tous renseignements concernant les lots, vous pouvez contacter le Service Technique du SDIS Haute Corse au 04.95.30.98.08 ou au 04.95.30.98.82.

Les matériels seront visibles tous les jours ouvrables de 09h00 à 11h00 au Service Départementale d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, Lieu dit « Casetta », 20600 FURIANI à compter **du lundi 16 juin 2008**.

Les fiches de soumission seront à remettre avant le **mardi 1^{er} juillet 2008 à 12 heures**.

III/ ETABLISSEMENT DES FICHES DE SOUMISSION

-Une fiche de soumission doit être établie **PAR LOT**

-Toute fiche établie pour plus d'un lot ne sera pas prise en compte par la Commission de réforme des matériels.

-Pour l'établissement du dossier de soumission, se reporter avec exactitudes à l'article 6 :

« FORME DES SOUMISSIONS » de la procédure de vente des matériels réformés.

V/ ENLEVEMENT DES MATERIELS VENDUS

Dès réception de la notification les candidats retenus se mettent en rapport avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Corse , Service Technique, afin de fixer un rendez-vous pour l'enlèvement du ou des lots.

Toutes les manœuvres nécessaires à la récupération des engins sur le site sont à la charge exclusive de l'acheteur retenu. Aucun moyen en matériel et personnel ne sera fourni pour l'enlèvement de véhicules.

La récupération des matériels achetés devra être effective dans les 15 jours suivants la date de réception par les intéressés de la notification d'attribution du lot.

Les matériels non récupérés, passé ce délai, seront remis en vente sans dédommagement pour le candidat précédemment retenu.

VI/ DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les cartes grises, les actes de vente et les autorisations d'enlèvement seront remis aux acheteurs dès réception du paiement.